



**PELERINAGE à NOTRE-DAME DE LOURDES du lundi 28 avril au samedi 3 mai 2025**

**INSCRIPTION HOSPITALIER (au service des pèlerins-accompagnés)**

Feuille d'inscription à retourner **IMPERATIVEMENT au plus tôt et avant le 1<sup>er</sup> mars 2025**  
 à Hospitalité Jurassienne – Maison du diocèse 21 rue St Roch 39800 Poligny

Cadre réservé à  
 l'administration :

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse .....

.....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Taille pour tenue hospitalier (36, 38, etc.) : ..... ou (S M L XL XXL, etc.) .....

Tél portable : ..... N° tél famille (à joindre en cas d'urgence) : .....

E-mail : .....

Je viens servir à l'Hospitalité Jurassienne pour la première fois - **Réunion des nouveaux hospitaliers le samedi 22 mars 2025 de 9h00 à midi** - Maison du diocèse Poligny – je serai présent(e)  Oui  Non

**SOUHAITS POUR LE SERVICE** (mettre une croix selon votre choix *mais les nécessités de service guideront votre affectation*) :

salle à manger  chambres  brancardage  lingerie  pôle médical  animation  administration

J'accepte également (facultatif) :  Le brancardage n'exclut pas l'aide dans un autre service et vice-versa

de faire une **garde de nuit** (21h00/6h30) → Ce sera la 1<sup>ère</sup> fois ?  Oui

de faire une **garde de jour** cette année (matin ou AM selon les besoins du service)

de faire une **garde en salle à manger**  déjeuner  dîner

d'être responsable de chambre(s)

d'accompagner un pèlerin aux piscines  avec immersion ou  pour le simple Geste de l'Eau sans immersion

**NOUVEAU** Je suis déjà venu(e) mais souhaite cette année un service allégé et accepte de prendre un service « **Hospitalier aidant** »  
**Je serai alors logé(e) à l'accueil Notre Dame**

*↳ Si vous avez des problèmes de santé, pensez à apporter vos traitements et ordonnances (+ carte Vitale, carte Mutuelle)*

Je serai présent(e) à la **Journée des services samedi 29 mars 2025 (journée infos formation, chacun apporte son pique-nique)**

**HEBERGEMENT** : Merci d'indiquer le(s) nom(s) de la ou des personnes avec qui vous partagerez votre chambre (**hôtel ou Accueil**)

Chambre 2 pers. partagée avec ① .....

Chambre 3 pers. (suivant possibilité) avec ① ..... / ② .....

Chambre individuelle hôtel Hélianthe (supplément 80 € - **ATTENTION** nombre limité)

Régimes spéciaux (si prescription médicale) / Allergies : .....

**MONTANT A REGLER** :

Hôtel HELIANTHE/COMPOSTELLE base chambre double-triple : ..... **460 €**

ACCUEIL NOTRE DAME base chambre double-triple : ..... **410 €**

Tarif jeune étudiant (jusqu'à 25 ans – joindre copie carte étudiant) : ..... **350 €**

→ Montant de mon pèlerinage : .....  € (Modalités de règlement page 2)

→  + Supplément chambre individuelle HELIANTHE: **80 €** → joindre chèque à part à : **Hospitalité Jurassienne** (Cf. page 2)

Je souhaite avoir un Polo  
 Hospitalité Jurassienne

Taille : .....

## TRANSPORT

Le transport se fera par bus (3 bus aménagés pour les personnes à mobilité réduite pour les pèlerins-accompagnés – et 2 bus Tourisme pour les hospitaliers).

→ Si, pour une raison motivée, vous décidez de voyager avec votre propre véhicule, vous pouvez soustraire un montant de 120 € sur le montant de votre pèlerinage (20 € correspondant à la participation FIXE pour les malades).

C'est mon cas. Je le note en page 1

## REGLEMENT 2 choix sont proposés :

1  Je ne suis pas imposable sur le revenu, je règle le montant total de mon pèlerinage par :

chèque bancaire à l'ordre de HOSPITALITE JURASSIENNE  virement bancaire  chèques vacances (\*)

J'opte pour un règlement en PLUSIEURS échéances (joindre tous les chèques)

↳ ATTENTION : la dernière échéance d'encaissement sera le 15 avril ! :

Pour le montant de 460 € (Hélianthe)	<input type="checkbox"/> En 2 fois : 2 chèques de 230 €	<input type="checkbox"/> En 3 fois : 3 chèques de 147€	<input type="checkbox"/> En 4 fois : 4 chèques de 115 €	+ Supp ch ind. <input type="checkbox"/> 1 chèque de 80 €
Pour le montant de 410 € (Accueil N-Dame)	<input type="checkbox"/> En 2 fois : 2 chèques de 205€	<input type="checkbox"/> En 3 fois : 3 chèques de 147€	<input type="checkbox"/> En 4 fois : 4 chèques de 102.50 €	

2  Je suis imposable sur le revenu, je règle le montant total par (\*)

chèque bancaire  virement à l'ordre de HOSPITALITE JURASSIENNE

Je souhaite un reçu fiscal : « je renonce à tout remboursement des frais engagés ci-dessus et les laisse à l'Association Diocésaine en tant que don ».

(\*) Les règlements sont possibles :

par chèque bancaire (préconisé)

chèques vacances ANCV (sauf si DON)

ou encore par virement sur le compte Société Générale :

**IBAN FR76 3000 3011 5000 0502 6085 714**

↳ (dans ce cas joindre le justificatif à votre fiche d'inscription)

(Date et signature) ...../...../.....

Quel que soit le mode de règlement choisi, le SUPPLÉMENT CHAMBRE INDIVIDUEL de 80 € est à régler à part à l'ordre de HOSPITALITE JURASSIENNE (chèque, ou virement → justificatif joint à votre inscription)

## SACREMENT DES MALADES proposé aux hospitaliers

Le sacrement des malades sera proposé à ceux qui le souhaitent pendant la messe du jeudi 1<sup>er</sup> mai.

Une préparation à ce sacrement est prévue le mardi 29 avril à Lourdes à 14h15, à la chapelle St Joseph.

Je souhaite recevoir ce sacrement à Lourdes lors de la célébration diocésaine ?  Oui  Non

## NOUVEAU OBLIGATOIRE A PARTIR DE 2025 – Formulaire B3 et Charte de l'hospitalier

Le Sanctuaire de Lourdes est un haut lieu de pèlerinage qui accueille en particulier de nombreux jeunes, des personnes malades ou handicapées, des personnes fragiles. Attentif à leurs besoins et à leur protection, le Sanctuaire Notre-Dame de Lourdes a mis en place une charte pour la protection des mineurs et des personnes vulnérables et des outils de sensibilisation et d'information à l'attention des organisateurs de pèlerinages.

Je m'engage à vous présenter mon extrait de casier judiciaire BULLETIN 3 – mœurs, lors de la journée de service prévue le 29 mars à Poligny. Sans présentation de ce formulaire, il ne me sera pas possible de faire ce pèlerinage, ceci dans le but de protéger les personnes vulnérables que nous accompagnons, mais nous-mêmes également (cette demande émane de Mgr Micas, évêque de Tarbes-Lourdes et fait suite au rapport CIASE)

(Visionnage d'une vidéo recommandé sur cette page : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20115>)

En tant qu'hospitalier-ère, je signe l'acte d'engagement de la charte diocèse de Tarbes Lourdes / Sanctuaire :

Je déclare avoir pris connaissance de la charte de protection des personnes mineures et des personnes vulnérables pour lutter contre les abus (à lire ou télécharger depuis le site [https://catholique65.fr/uploads/Charte\\_de\\_protection\\_V8\\_FR.pdf](https://catholique65.fr/uploads/Charte_de_protection_V8_FR.pdf))

Je m'engage à vivre cette charte de bienveillance ;

J'accepte de me soumettre aux vérifications possibles et légales de mon casier judiciaire concernant spécifiquement la protection des personnes mineures et des personnes vulnérables.

Je suis informé et consens à ce que mes données personnelles fassent l'objet d'un traitement par le diocèse de Saint-Claude conformément à la réglementation applicable à la protection des données personnelles. Je suis informé que je dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, d'opposition s'agissant de mes données personnelles, mais également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente en matière de données personnelles.

(Date et signature) ...../...../.....

## ANNULATION

**Annulation par le pèlerin pour raison de force majeure** (courriel ou lettre adressée au service des pèlerinages avec pièces justificatives) - **Barème d'annulation** (sur le prix total du voyage) : il sera retenu une somme de 45 € correspondant aux frais généraux.

**Annulation par la direction diocésaine des pèlerinages.** Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 400 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

## Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

**L'Hospitalité Jurassienne, le Service Diocésain des Pèlerinages, rattachés à l'Association Diocésaine Saint-Claude sis à Maison du diocèse ; 21 rue St Roch 39800 Poligny utilisent mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur ce document dans le cadre strict de l'organisation du pèlerinage auquel je m'inscris :**

En conséquence, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service des pèlerinages selon les modalités suivantes :

### FINALITE DE COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

Les données ci-jointes sont collectées pour les finalités suivantes :

- Enregistrement des pèlerins inscrits aux pèlerinages du diocèse.
- Correspondances avec les personnes inscrites aux pèlerinages.
- Suivi et organisation des pèlerinages (transports, hébergements, restauration).
- Invitation à participer aux nouveaux pèlerinages proposés par le service de pèlerinage du diocèse.

### LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

- Le responsable de traitement est le directeur diocésain des pèlerinages.

### DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Inscription à un pèlerinage : les données nécessaires au traitement de votre inscription seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 2 ans.

(Article 8 de la loi informatique et Libertés modifiée et article 9 du RGPD)

### DESTINATAIRE DES DONNEES

- Le service des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude.
- Les différents intervenants nécessaires à l'organisation des pèlerinages (prestataires transports, hébergements, restauration).
- Les administrations des pays concernées par les pèlerinages (si pèlerinage à l'étranger).
- L'association diocésaine du diocèse de Saint-Claude.
- Aucune autre information ne sera transmise à un tiers sans votre autorisation préalable.

L'Hospitalité Jurassienne, le Service Diocésain des Pèlerinages, rattachés à l'Association Diocésaine de Saint-Claude transmettent mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage, avec mon accord, pour l'organisation de point de rendez-vous ou de transport (transporteurs locaux choisis pour le voyage en bus, ou de covoiturage).

L'Association Diocésaine de Saint-Claude utilise ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux).

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante [adresse de contact du DPO de l'association diocésaine] ou un email à [adresse email de contact du DPO de l'association diocésaine].

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)

**J'ai lu et compris toutes les explications de ces informations.**

(Date et signature) ...../...../.....

## VOLET ASSURANCE : Notice d'information de la Mutuelle d'assurances St-Christophe

(Arrêté du 31 octobre 2003 – annexe de l'article A. 112 du Code des assurances)

La fiche d'information relative au fonctionnement des garanties « Responsabilité civile » dans le temps est à votre disposition sur demande (elle est identique à celle que vous avez reçue en ces dernières années si vous avez participé au pèlerinage).

**Si vous êtes nouvel hospitalier, nous pouvons vous faire parvenir la fiche par mail ou joignez une enveloppe timbrée à votre adresse que vous joindrez à votre inscription, ou venez aux permanences, elle est également consultable sur le site Internet du diocèse, page « célébrer » puis « Service des pèlerinages » et vous trouverez le lien « [conditions générales de participation aux pèlerinages...](#) »**

J'atteste également avoir été informé(e) et lu la notice d'information relative au fonctionnement des garanties « responsabilité civile » de la mutuelle Saint-Christophe (arrêté du 31 octobre 2003 – annexe de l'article A.112 du Code des assurances).

**J'ai lu et compris toutes les explications de ces informations.**

(Date et signature) ...../...../.....

## DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre du pèlerinage à LOURDES du 28 avril au 3 mai 2025, organisé par le diocèse de Saint-Claude,

### J'AUTORISE :

Ma participation à titre gratuit aux séances de prises de vues réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude du LUNDI 28/04 au SAMEDI 03/05/2025 pendant le pèlerinage diocésain de LOURDES 2025.  Oui  Non

L'utilisation des images et sonores réalisés par leurs publications ou diffusions sur tous supports et/ou modes d'exploitation ci-après désignés :

- Newsletter
- Page Facebook : [https://www.facebook.com/ Direction des pèlerinages du Diocèse de Saint-Claude](https://www.facebook.com/Direction%20des%20p%C3%A9lerinages%20du%20Dioc%C3%A8se%20de%20Saint-Claude)

Sans limite de quantité, dans le cadre du pèlerinage LOURDES 2025.

Ainsi, vous reconnaissez et acceptez que votre image, votre nom, votre adresse, numéro de téléphone et adresse mail, votre voix, votre interview et tout ce qui aura pu être filmé par les caméras et/ou photographié vous concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés ou adaptés en tout ou partie par le diocèse de Saint-Claude, à titre gracieux.  Oui  Non

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans. Et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinage pour lequel mon image sera utilisée. Pour les pèlerinages dont la périodicité est annuelle, le consentement est donné jusqu'à la promotion du pèlerinage de l'année suivante.

Vous comprenez et acceptez que votre accord n'oblige nullement le diocèse de Saint-Claude à utiliser votre interview et/ou les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître.

En outre, les adresses, numéros de téléphone et adresses mail que vous avez renseignés sont nécessaires dans le cadre de la gestion des images collectées par le diocèse de Saint Claude et leur utilisation par le service diocésain des pèlerinages. Elles sont destinées au responsable du service diocésain des pèlerinages [Maison du Diocèse, 21 rue St Roch, 39800 Poligny].

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du service diocésain des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude à l'adresse suivante : Maison du Diocèse, 21 rue St Roch, 39800 Poligny.

Enfin vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.

Je garantis avoir tout pouvoir pour accorder la présente autorisation. Je garantis le diocèse de Saint-Claude contre toute action ou contestation de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon image, de ma voix et de mes propos.

Date de l'autorisation : ...../...../.....

Signature précédée de la mention « **Lu et approuvé, bon pour accord** »